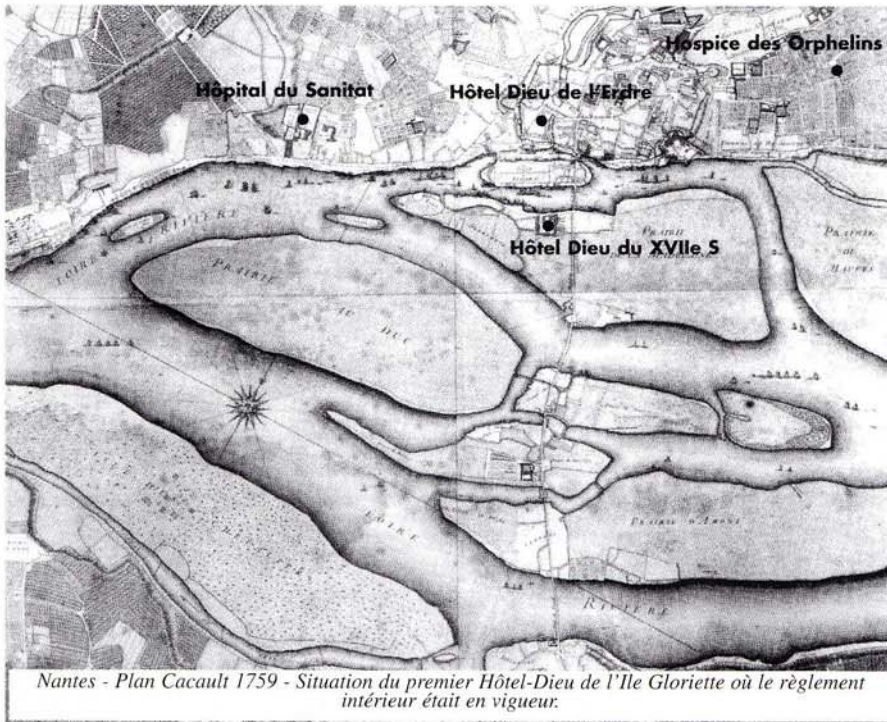


NOTES ET REFLEXIONS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'HOTEL-DIEU DE NANTES EN 1760

" Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait "

St Matthieu, ch. 25, verset 40



Nantes - Plan Cacault 1759 - Situation du premier Hôtel-Dieu de l'Île Gloriette où le règlement intérieur était en vigueur.

Où pensez-vous que soit inscrite cette citation évangélique ? En tête d'un livre de prières ou de morale chrétienne ? Vous n'y êtes pas. Cette citation introduit le règlement intérieur de l'Hôtel-Dieu de Nantes en 1760.

Ce règlement -qui est imprégné de références à l'Évangile et de préceptes religieux- est avant tout celui du fonctionnement de la Communauté religieuse qui assure la responsabilité de l'établissement.

Le chapitre I aborde le règlement des Sœurs en général. La première phrase donne le ton :

" Les sœurs de l'Hôtel-Dieu reconnaîtront pour supérieurs, Monseigneur l'Evêque de Nantes, MM. les Directeurs, et celle que le Bureau leur a donnée pour Supérieure. Elles les respecteront et leur obéiront comme représentant Jésus-Christ lui-même dont ils tiennent la place. "

Ainsi, tout au long du règlement, la soumission à Dieu, la dévotion à la Vierge Marie et aux Saints guideront en permanence la ligne de conduite des Religieuses attachées au service de l'Hôpital.

" Elles auront une dévotion singulière à la Vierge Marie, se la proposeront pour modèle dans les services qu'elle a rendus à Notre Seigneur dans sa vie mortelle, et réciteront tous les jours son office. Elles honoreront aussi particulièrement Saint-Louis, Saint-René, patrons de la Maison, Sainte-Marthe, l'Hôtesse du Sauveur, les Saints Anges, gardiens de l'Hôpital et des Pauvres qu'elles servent. "

Comme elles sont davantage exposées aux sollicitations du monde extérieur, à la différence de leurs consœurs cloîtrées, elles doivent être particulièrement vigilantes sur la pratique des trois vœux qu'elles se sont imposés, à savoir : Charité, Pauvreté, Obéissance.

Ainsi, le silence est de rigueur. La parole n'est autorisée qu'en cas de nécessité, et toujours sur un ton modéré " sans éclat ni impertinence. "

Elles doivent manifester beaucoup d'attention pour les malades, veiller aux soins, à la propreté, au confort, tout en étant guidées par un sentiment de pudeur. "

Elles auront soin que les malades se tiennent modestement au lit, qu'ils n'aient ni les jambes, ni les bras, ni les seins, découverts. "

Leur rôle ne se bornera pas à dispenser des soins mais " à instruire les malades, surtout les femmes, sur les principaux Mystères de la Foi et sur la vertu des Sacrements. "

Ainsi, les principes religieux prenaient-ils le pas sur les soins. Et un bon discours moral ne valait-il pas mieux qu'une bonne thérapeutique.

Il est hors de question de recevoir la moindre rétribution en argent "pour ne pas tomber dans le crime de Judas qui détournait à son profit les aumônes faites à Notre-Seigneur. " Les règles de leur comportement sont définies ainsi :

"Elles n'auront point l'air vain, hautain, dur, brusque, chagrin, sombre, dissipé, contraint et gêné. Elles seront douces, honnêtes, sages, affables, recueillies, modestement gaies, pour édifier tout le monde ; elles

vivront dans une sainte liberté d'esprit : où est l'esprit de Dieu, là est la liberté. "

Les contacts avec les médecins et les visiteurs doivent être courtois et discrets, mais exempts de toute familiarité. Le tutoiement n'est autorisé avec personne. Elles doivent manifester du respect envers les prêtres qui servent la maison, tout en maintenant des distances respectables.

Les visiteurs des malades et des pauvres doivent faire l'objet d'un accueil chaleureux et disposer "de tous les moyens de satisfaire leur piété. "

Les sorties en ville ne sont autorisées qu'en cas d'impérieuses nécessités, laissées à l'appréciation de la Supérieure, chaque religieuse devant sortir accompagnée et seulement après avoir adoré le Saint-Sacrement. Chaque sortie fera l'objet, au retour, d'un compte-rendu à la Supérieure.

Bien entendu, leur tenue vestimentaire respectera les mêmes principes de rigueur et de simplicité "sans avoir rien qui sente la vanité du siècle. "

La restauration suit la même ligne. Les repas sont modestes et peu variés. Les jours de jeûne et d'abstinence sont assez nombreux. D'une manière générale, la vie hospitalière est ponctuée d'exercices religieux fréquents et contraignants, à raison d'une messe et d'une communion journalières, d'une confession hebdomadaire et d'une retraite annuelle de huit jours. Et, tout au long de l'année, les fêtes religieuses sont honorées avec un éclat particulier et rythment régulièrement la vie de l'Hôpital et de son personnel.

Règlement commun de la journée

Les religieuses se lèvent -été comme hiver- à 4 heures. Mais la précocité de cet horaire est à relativiser quand on sait que seule l'heure solaire était en vigueur à cette époque. Jusqu'à l'heure de la messe, fixée à 7 heures, elles suivent quelques offices religieux (Prime et Tierce) et vaquent à des tâches ménagères, tout en servant le déjeuner aux malades (petit déjeuner). Après le déjeuner, à partir de 8 heures, elles s'occupent à des tâches de soins et d'instruction des pauvres.

A 10 heures, le dîner (déjeuner) est servi aux malades, suivi de la vaisselle et du balayage des salles. Le dîner des religieuses n'est servi qu'à 11 h 30, après la récitation des offices de Sexte et de None. Le dîner est suivi d'une courte récréation où liberté et gaieté sont de rigueur, mais d'où sont bannis "les médisances, les railleries malignes, les discours du monde, les paroles et actions peu honnêtes et les badineries puériles."

A 1 heure (13 heures), après l'adoration du Saint-Sacrement, les religieuses regagnent leurs services respectifs pour se retrouver à 2 h 30 (14 h 30) pour les Vêpres et Complies.

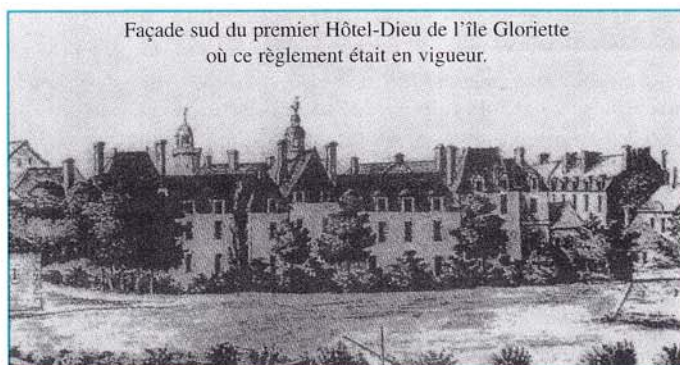
A 4 heures (16 heures), elles aident à servir le souper (dîner) des pauvres et des malades. Il faut noter que, pendant les heures de service, si d'aventure elles venaient à disposer de quelques moments libres, ce temps devrait être consacré à la prière et à l'adoration du Saint-Sacrement.

Après le souper du soir, servi à 6 heures (18 heures) pour les religieuses, a lieu la récitation des Matines et Laudes et des prières du soir, suivie du coucher à 9 heures : une opération qui doit être entourée d'une très grande discrétion puisque "elles s'habilleront et se déshabilleront dans leurs chambres et ne paraîtront point que lorsqu'elles seront en état de le faire avec bienséance. Celles qui seront indisposées, et qui auront besoin de s'aller coucher avant les autres, ne pourront le faire sans la permission de la Supérieure."

Comme on le voit, il y a osmose parfaite entre activités hospitalières et pratique religieuse.

Des offices de la Communauté

La Communauté est dirigée par une Supérieure, une Assistante et une Maîtresse des Novices. Ce triumvirat est désigné chaque année par le Bureau, organe de gestion de l'hôpital, au cours d'un cérémonial un peu particulier. Au cours de la première Assemblée, en début d'année, la Supérieure, après avoir soldé ses comptes, dépose entre les mains du Bureau, les clefs de la Maison -symbole de son autorité- et se retire pour permettre une délibération objective. Le Bureau procède alors à la nomination d'une nouvelle Supérieure ou à la reconduction de l'ancienne dans ses fonctions. Les titulaires des autres postes sont également désignées par le Bureau.



Façade sud du premier Hôtel-Dieu de l'île Gloriette où ce règlement était en vigueur.

De l'office de la Supérieure

"La Supérieure tiendra la première place partout, mais la dernière dans son cœur."

Ce principe résume bien le rôle qui doit être le sien, à savoir : assumer des responsabilités sans se mettre en avant et faire preuve de modestie.

C'est elle qui assure intégralement la gestion de la Maison, en vraie responsable, et qui exerce l'autorité sur tous les personnels, en veillant à ce que la piété et la morale soient respectées comme principes de base des qualités hospitalières.

"Sa conduite sera douce et honnête, humble et charitable, modérée, sans colère, sans aigreur, sans passion, sans préférence pour personne au préjudice de la vérité, de la raison et de la justice" ... "Elle aura soin d'entretenir la paix dans la Maison."

"Elle se fera un devoir d'être la première à tous les exercices. Elle doit donner l'exemple."

"Elle visitera au moins une fois la semaine toute la Maison pour prendre connaissance de ce qui s'y passe."

"Elle visitera les chambres des Sœurs et ouvrira lorsqu'elle le jugera à propos les lettres qu'elles recevront."

Comme on peut le constater, son rôle est important et déterminant. Plus qu'une gestionnaire, elle constitue le pivot auquel on fait constamment référence et, on le voit, la surveillance rigoureuse qu'elle exerce confine parfois à une certaine inquisition. Rien n'échappe à sa responsabilité, tant dans le domaine des approvisionnements que dans la surveillance de l'activité des Médecins et Chirurgiens, en passant par la fabrication des bougies pour la chapelle. Elle a l'œil partout.

Pour faire respecter l'ordre, la discipline et la morale, elle poussera la vigilance jusqu'à faire vérifier l'authenticité du mariage d'un malade afin "d'ôter toute occasion de libertinage."

Tous les soirs à 8 heures, elle effectue une ronde générale dans tout l'Hôpital pour vérifier "si tout est en paix et dans l'ordre", avant de se coucher, à 9 heures au plus tard.

De l'office de l'Assistante et de la Maîtresse des Novices

La Supérieure est assistée dans ses fonctions d'une autre religieuse, dénommée "Assistante" qui la supplée dans toutes ses activités en cas d'absence ou d'indisponibilité.

La Maîtresse des Novices arrive en 3ème position dans la hiérarchie. Son rôle consiste avant tout dans l'encadrement et la formation des jeunes religieuses. On peut les comparer à nos Surveillantes actuelles, dont les fonctions ont cependant radicalement évolué.

Le souci premier consiste à inculquer aux jeunes religieuses toutes les qualités morales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et, en premier lieu, une solide piété. Il est curieux de constater que pour éviter les habitudes routinières, les changements de services sont très fréquents. La pratique du "Turnover" n'est donc pas une invention moderne.

"Elle leur donnera une grande idée de la vie chrétienne, leur apprendra la pratique des vertus dont les premières et les plus grandes sont la Foi, l'Espérance et la Charité."

Tels sont les principes de base qui orientent en priorité la formation des Novices. Mais elles seront cependant soumises également à un enseignement général à base de lecture, d'écriture et d'arithmétique, et recevront aussi des notions de couture et d'entretien du linge.

Des Novices et du Noviciat

L'arrivée à l'établissement de jeunes Novices est marquée par un cérémonial très particulier, empreint de prière et de recueillement. La réception et l'admission ont lieu à la chapelle pour l'adoration du Saint-Sacrement et l'offrande à la Sainte-Trinité.

Ainsi, dès le début, on veut imprégner les nouvelles arrivantes des principes religieux et moraux qu'on appliquera ensuite au contact des malades. Tout est centré autour de la piété, de l'amour de Dieu et des vertus qui en découlent.

La discipline est dure, la formation rigoureuse et sévère. *"Elles recevront les avis et les corrections quelque dures qu'elles soient, sans murmurer et avec joie, et remercieront celles qui les auront averties. Elles auront deux jours d'humiliation par semaine, le lundi et le vendredi, jours particulièrement destinés pour inspirer aux Novices les vertus propres à leur état, comme l'humilité et l'obéissance."* On peut parler de conditionnement et d'endoctrinement, même si cette situation est librement consentie. On est persuadé qu'en retour les pauvres et les malades recueilleront les fruits d'une formation aussi rigoureuse, qu'on jugerait actuellement plutôt vexatoire.

Des Sœurs qui couchent les malades

Chaque religieuse se voit attribuer une fonction bien définie dans le service de l'Hôpital, étant entendu que la polyvalence est souvent mise en application pour pallier l'indisponibilité possible des unes ou des autres. Certaines religieuses sont ainsi affectées au coucher des malades, avec une liste impressionnante de prescriptions à respecter :

" Il y aura une Sœur commise au coucher des hommes et une autre au coucher des femmes "

" La coucheuse des femmes tiendra toujours du feu en hiver " ... ce qui laisserait supposer que les hommes étaient hébergés dans des salles non chauffées.

" Avant le coucher des malades, elles leur regarderont la tête et, s'il y a de la vermine ou de la gale, elles leur couperont les cheveux, leur nettoieront la tête, et leur donneront un bonnet et une coiffe blanche. "

Les religieuses chargées de cette fonction procèdent au déshabillage des malades en respectant strictement toutes les règles de bienséance et en veillant, notamment, à ce que tous les accompagnants soient éloignés de la chambre pour empêcher les regards indiscrets. *" Elles pourront néanmoins satisfaire la piété de quelques personnes qui demanderaient à les aider et à laver les pieds des malades, pourvu qu'elles soient toujours présentes. "*

Tous les objets que les malades ont en leur possession leur sont enlevés, à l'exception du chapelet.

Un léger repas *" un bouillon ou un œuf à manger "* est servi à chaque malade *" s'il n'est pas dangereusement malade. "*

On veillera spécialement à ne coucher qu'un malade par lit. Cette prescription, inconcevable de nos jours, peut prêter à sourire, mais, en cas d'affluence (ce qui arrivait assez fréquemment) elle était rarement respectée, bien que l'on prenne soin de ne pas coucher ensemble deux malades souffrant d'affections différentes.

Les vêtements des malades seront lavés, étiquetés et rangés afin qu'ils puissent les retrouver en bon état à leur sortie. Mais à cette époque, en raison du taux élevé de mortalité, la sortie de l'hôpital, après guérison, était-elle toujours assurée ?

Malgré le manque d'hygiène qui régnait à cette époque, il existait cependant une réelle volonté de maintenir un certain niveau de propreté dans les services. Les recommandations étaient très strictes en ce qui concerne l'entretien des vêtements et de la literie. *" Elle aura soin de nettoyer et tenir en bon ordre les lits à plume... Elle fera porter dans le grenier les lits de plume ... qui seront sales et mouillés. S'ils ne sont que mouillés, elle les fera sécher ... s'ils sont sales, elle découdra les toiles et les fera laver et sécher. "*

Malgré toutes les précautions prises, malgré la bonne volonté manifeste, on n'est pas sûr que les résultats furent probants en matière d'hygiène et de prophylaxie.

Des Sœurs portionneuses

La préparation et le service des repas sont confiés à des religieuses qui répondent aux noms de *" sœurs portionneuses "*, chargées de distribuer des portions de repas. Deux religieuses remplissent cette fonction, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. Rappelons que les repas sont servis à 6 h. pour le petit déjeuner (déjeuner), 10 h. pour le déjeuner (dîner) 16 h. pour le dîner (souper) et que l'hôpital respecte l'heure solaire. Le rôle de la *" portionneuse "* consiste donc à servir à chaque malade une portion de plats en provenance de la cuisine en apportant un soin particulier à ceux dont l'état de santé nécessite une diète rigoureuse. Le repas joue un rôle important dans le traitement du malade.

On lui sert des œufs, du poisson, des ragoûts, des légumes et des fruits, quelquefois des rôtis. Le sens de l'économie amène la *" portionneuse "* à rassembler, à la fin des repas, tous les restes qui seront utilisés dans les potages lors des repas suivants. La diététicienne n'avait pas encore fait son apparition dans l'organigramme.

Chaque repas commence bien entendu par le *" Bénédicité "* et se termine par les Grâces que l'on rend au Seigneur d'avoir accordé un aussi bon repas.

La *" portionneuse "* doit veiller à ce qu'aucune denrée ne provienne du dehors de l'établissement.

Les régimes sont suivis tant bien que mal, mais on perçoit toujours une volonté de bien-faire en fonction des moyens. *" Elles tâcheront de ne point distribuer de pain par excès, de ne point donner de veau à ceux qui ont des cours de ventre, de donner aux plus malades et à ceux qui ont le moins d'appétit les morceaux les plus délicats ... Elles donneront des consommés à ceux qui sont mourants et qui ne peuvent prendre des œufs entre les heures du repas. "*

Entre les repas, la *" portionneuse "* vaque aux travaux ménagers, avec une interruption à 2 h 30 pour se rendre aux Vêpres.

Des Sœurs Infirmières des Malades

" Il y aura deux sœurs infirmières pour les malades, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. "

" Elles auront soin de ceux à qui on aura donné les remèdes à vomir, leur donneront des vaisseaux pour vomir, les videront et les nettoieront après l'opération des remèdes. Elles auront soin de leur donner du bouillon toutes les fois qu'ils vomiront. " Aussi curieux que cela puisse paraître, le règlement intérieur ne fait mention d'aucune autre prescription en matière de soins.

On prescrit des soins d'hygiène corporelle. On veille à ce que

la distribution des repas soit correcte. On est très strict sur le ménage et l'entretien du linge et de la literie, tâches qui s'effectuent malgré tout de manière assez précaire. Mais il semble que l'infirmière exerce un rôle assez proche de celui qu'exercent nos aide-soignantes actuelles. Il est vrai que les techniques médicales sont très sommaires à cette époque, voire inexistantes. L'infirmière, qui surveille la salle des malades, participe aux tâches ménagères, aide à la distribution des repas et, surtout, veille à la bonne tenue morale de son service.

Elle a le privilège de distribuer le vin aux malades autorisés à en consommer. Son usage doit cependant rester raisonnable et donne lieu à un contrôle sévère.

Et puis, son rôle principal n'est-il pas d'entretenir les malades dans une piété sans faille, de leur faciliter l'accès aux Sacrements, et de préparer les mourants au passage dans l'Éternité.

" Sitôt qu'un malade sera mort, elles lui fermeront la bouche et les yeux, lui croiseront les bras sur l'estomac, le dépouilleront et l'envelopperont dans les draps. "

L'ordre et la discipline doivent régner dans les salles. Les visiteurs sont l'objet d'une surveillance particulière *" même sous prétexte d'être maris et femmes ou parents. "*

" Elles empêcheront que les malades ne se querellent, ne fassent du bruit, ne disent des paroles trop libres ou contre la charité, ou contre la religion. "

La tenue des malades doit être irréprochable, que ce soit sur l'aspect vestimentaire que sur le comportement général. Comme on le voit, il semble que l'ordre et la morale prennent le pas sur la qualité des soins.

" Elles recommandent aux convalescentes qui descendent dans la cour de ne point se retirer dans des lieux cachés, de demeurer avec les autres convalescentes pour prendre l'air, de ne point se mêler avec des personnes d'un autre sexe ... de ne point se mettre dans des postures indécentes, ayant toujours leurs robes closes et attachées honnêtement. "

Bon ordre, tenue correcte, moralité irréprochable, ces trois principes constituent la ligne de conduite de la Sœur Infirmière qui croit sincèrement qu'ils contribueront grandement à la guérison des malades.

Des Sœurs Pharmaciennes

Trois religieuses sont affectées au service de la Pharmacie. Elles sont chargées de la préparation et de la distribution des remèdes ordonnés lors de la visite des Médecins, à laquelle elles assistent.

Pour mieux appréhender la réalité de leurs fonctions, relisons de larges extraits du règlement intérieur les concernant.

" La première pharmacienne recevra les malades et fébricitans (les fiévreux) en l'absence du médecin, à l'exception des femmes enceintes qui n'auront point d'autres maladies et des malades de maladies incurables ou qui seront atteints de vérole, lèpre, teigne, gale ou autres maladies qui peuvent se communiquer. "

" Elle fera un extrait des saignées ordonnées, avec la salle et le numéro de chaque malade, qu'elle remettra au chirurgien après la visite. "

" A une heure de l'après-midi, les Sœurs commises à la Pharmacie distribueront tous les lavements ordonnés aux hommes. Elles donneront elles-mêmes les lavements ordonnés aux femmes, visiteront tous les malades pour voir leurs besoins. "

" Elles prépareront tous les jours, aux heures convenables, tous les remèdes ordonnés et ceux dont le chirurgien aura besoin. Elles lui donneront l'Esprit de vin, les vins aromatiques, les différents cataplasmes et onguents, et tous les autres remèdes. Elles n'épargneront rien de ce qui peut contribuer à la plus prompte guérison des pauvres. Elles se serviront des meilleurs remèdes, regardant comme une faute très considérable d'altérer les remèdes pour les pauvres et de ne pas donner ce qu'elles ont de meilleur à ceux qui sont les membres de Jésus-Christ et que le Père Céleste choisit par préférence aux riches pour les introduire dans son Royaume. "

" Elles distribueront les sirops de violette, capillaire et autres, du lait d'amande et tisanes, aux malades à qui elles les croiront utiles. "

" Elles auront soin de faire provision de sangsues au mois de mai et d'acheter dans le temps propre des fleurs, des plantes, gommés et toutes autres choses nécessaires pour les compositions qu'elles feront dans les saisons convenables. "

Bien entendu, elles doivent consacrer, comme les autres religieuses, une grande partie de leur temps aux exercices spirituels et ne pas négliger leur formation. *" Elles ménageront tous les jours quelques heures pour lire les différents livres qui les peuvent instruire dans leur art, surtout la Pharmacopée de Charas et la Pharmacopée Nantaise. "*

La formation continue n'est donc pas une invention récente. La lecture du " Règlement " nous fait découvrir bien d'autres fonctions remplies par les religieuses.

Ainsi, une Sœur " Sacristine " était chargée d'entretenir le lieu de culte et de préparer la chapelle pour les offices, avec des tâches bien précises, allant du repassage des ornements jusqu'à l'allumage et l'extinction des bougies. D'autres religieuses étaient affectées au service de la cuisine, de la lessive et de l'entretien du linge. L'une d'entre elles avait en charge le service de la Boulangerie, depuis l'achat et le stockage des farines, jusqu'à la fabrication et la distribution du pain. Enfin, une autre est " commise " à la distribution du beurre et du vin, avec des consignes draconiennes pour cette dernière denrée, l'usage excessif du vin était déjà connu à cette époque.

Une activité revêt une grande importance à ce moment là : il s'agit du traitement et de la garde des enfants confiés à l'hôpital. Ce sujet, qui tient une grande place dans le règlement intérieur fera l'objet d'un exposé spécial lors d'un prochain bulletin.

Comme on le voit, la vie hospitalière et ses activités sont très imprégnées de vie religieuse, et les principes de moralité, sans être prioritaires par rapport aux soins, jouent - selon les responsables hospitaliers - un rôle déterminant dans la guérison des malades ou, du moins, dans le soulagement de leurs souffrances.

RÈGLEMENS

DE

Louis GOURBIL Société d'Histoire de la Médecine et des Hôpitaux

L'HÔTEL-DIEU DE NANTES.

Amen dico vobis, quædã fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.

Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. S. Math. ch. 25, v. 40.



A NANTES,
De l'Imprimerie de la Veuve de JOSEPH VATAR,
Imprimeur du Roi & de Monseigneur l'Evêque.

M. DCC. LXX.